

# Brotchi : « Sans examen d'entrée, Maggie De Block ne bougera pas »

MÉDECINE Le sénateur MR considère que ça serait « le » gage que la Flandre attend

► Jacques Brotchi (MR) vient de déposer une proposition de décret organisant un examen d'entrée en médecine. ► Sur ce dossier, dit-il, Jean-Claude Marcourt est de plus en plus isolé.

## ENTRETIEN

**P**roposition de décret relatif à « l'instauration d'un examen d'entrée en médecine et en sciences dentaires ». Le texte est signé Jacques Brotchi, député MR à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est une pierre importante – quoique, venant de la minorité, ses chances d'aboutir soient minces – dans le débat qui agite la classe politique et le monde universitaire depuis que des centaines d'étudiants en dernière année de médecine savent qu'ils risquent d'être privés de numéro Inami. Ce numéro, pour mémoire, ouvre des places de stage dans les hôpitaux ou les cabinets de généralistes et garantit, in fine, de pouvoir exercer la médecine libérale. Pour mémoire toujours, alors que la Flandre sélectionne ses étudiants à l'entrée, la Fédération Wallonie-Bruxelles a renoncé à tout filtre sérieux et forme des centaines de médecins excédentaires en regard des normes fédérales. Pour mémoire enfin, les étudiants déconcertés attendent un geste de la ministre fédérale Maggie De Block (VLD), laquelle attend... un geste du ministre communautaire Marcourt (PS). Pour faire bref, on ne sauverait ces étudiants que si les francophones s'engagent à filtrer les étudiants en médecine dès l'entrée... D'où la démarche de Jacques Brotchi.

**Cette proposition ressemble fort à un votre texte de 2010...**

*Effectivement, je travaille sur ce dossier depuis des années. A l'époque, je dénonçais déjà la pénurie de médecins, le manque de numéros Inami, mais aussi*

*l'attitude de la Communauté française par rapport à la Flandre. A l'époque, si les ministres Marcourt et Onkelinx m'avaient écouté, nous n'en serions pas là.*

**La première ébauche du cadastre révélé la semaine dernière abonde dans ce sens...**

*Oui, mais il reste incomplet, il faut un cadastre qui témoigne de l'activité réelle sur le terrain. Il dira combien on court à la catastrophe, combien la relève n'est pas assurée, combien les étudiants menacés en ce moment sont nécessaires pour assurer notre système de santé. Dans ce contexte, il est profondément injuste de les empêcher de pratiquer.*

**Donc, l'urgence ce sont les numéros Inami ou un examen d'entrée pour les suivants ?**

*Il nous faut amener des gages de*

*bonne volonté à nos amis flamands qui ont du mal à accepter la différence de traitement entre nos jeunes qui ont pu faire médecine et leurs jeunes qui en ont été privés... Une chose est certaine aujourd'hui : si Jean-Claude Marcourt va voir Maggie De Block les mains vides, il repartira les mains vides ! Il faut cesser de jouer les hypocrites dans ce dossier ! Comme par hasard, en Flandre après*

*l'examen d'entrée, on a 85 % de réussite mais, côté francophone, sans examen d'entrée, on atteint 80 % de non-réussite.*

**En quoi votre proposition diffère de celle d'il y a quatre ans ?**

*Je parle toujours d'un examen d'entrée mais je précise les sessions et, surtout, je propose d'organiser une année préparatoire – en sciences de la santé – pour ceux qui ne réussiraient pas et qui ont la vocation.*

**Mais Jean-Claude Marcourt est contre car il pense que tout le monde doit avoir sa chance...**

*Quand il dit que des établissements formatent à l'université*

*et d'autres pas, c'est une injure à l'enseignement. Moi je dis qu'il y a des étudiants qui n'ont pas eu la chance d'être préparés à des études scientifiques parce qu'ils n'ont pas fait le bon cursus en secondaire. L'année préparatoire est une excellente réponse pour eux : s'ils la réussissent, ils seront dispensés des matières scientifiques à l'examen d'entrée.*

**Comment allez-vous convaincre Jean-Claude Marcourt ?**

*Il est très dogmatique sur le sujet, mais il est presque isolé. Désormais, les doyens, les étudiants en médecine et leurs parents (lire ci-dessous) sont*

*« pour » cet examen. Je le répète, sans examen d'entrée ou toute autre formule du genre – c'est le résultat qui compte –, Maggie De Block ne bougera pas. Le ministre est largement responsable de la situation, il va donc devoir être inventif.*

**En récupérant des numéros chez les médecins partis exercer en France ?**

*Il sait parfaitement que c'est illégal ! La solution tient en trois éléments. Un : une décision urgente de Maggie De Block – avant le 15 décembre – pour sauver les étudiants menacés par le numerus clausus. Deux : forcer l'Inami et le SPF Santé publique à travailler ensemble pour fournir le cadastre qui justifiera une révision du numerus clausus. Trois, concomitamment à la première étape, il faut impérativement un geste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un gage de notre volonté de changer durablement notre comportement face aux normes fédérales. Pour le ministre, c'est sans doute une question d'orgueil, mais s'il ne bouge pas, il doit savoir qu'il contribuera à terme à fragiliser notre système de sécurité sociale. ■*

Propos recueillis par  
ÉRIC BURGRAFF  
@eburgraff

**SUR LE TERRAIN****Les parents reprennent le combat des étudiants**

Pendant que les politiques négocient, les étudiants ont entamé leur blocus. Alors, leurs parents ont pris le relais pour poursuivre leur combat. Ils sont une soixantaine - pour la plupart issus de l'UCL - réunis dans un collectif. Ils font aujourd'hui le siège des décideurs dans ce dossier. *« Nous ne sommes pas là, disent-ils, pour juger, accuser ou condamner les différents intervenants. Notre combat est organisé pour défendre tous les futurs médecins et pas seulement ceux de 2015. Sans oublier les dentistes dans la même situation rocambolesque. »* Leur message aux politiques : *« La situation est totalement aberrante et irrationnelle, on ne change pas les règles du jeu en cours de partie, on ne compromet pas de cette manière sept années d'études ! »* Leur exigence : *« Un numéro Inami pour tous »*, en tout cas pour tous ceux qui ont entamé leurs études. Dans le cas contraire, c'est en justice qu'ils iront défendre les intérêts de leurs enfants.

E.B.